

CHARTRE de RESPONSABILITÉ POLITIQUE

PRÉAMBULE

Considérant que l'être humain est la valeur centrale ;

Considérant que, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme, la reconnaissance de la dignité humaine inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ;

Considérant que la concentration du pouvoir entre les mains d'une minorité est une atteinte à la dignité et à la liberté humaines et, de ce fait, s'oppose au progrès social ;

Considérant que le régime démocratique actuel n'est qu'une forme de transition de la démocratie formelle vers une réelle démocratie ;

Considérant que la localité, la région, la France, l'Europe, le monde constituent un tout indivisible et que ce tout doit progresser de façon solidaire ;

***Je, soussigné (nom, qualité).....
m'engage à travailler dans le cadre de mon action politique en
accord avec les procédés et principes décrits dans la présente charte.***

La base du travail de l'élu est le contact avec les gens. Il incite la population à s'exprimer, il l'informe, il l'écoute, il recherche le consensus.

Il impulse la participation de la population dans les décisions.

Il rend compte à la population du résultat de son action.

Sa mission est de représenter la population sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de tout autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, ou de tout autre situation.

Sa mission est prioritaire sur "l'intérêt supérieur de la Nation", "la raison d'État", les urgences économiques ou encore la discipline de parti.

L'élu n'utilise pas sa fonction pour des intérêts autres que ceux du peuple.

La population a la possibilité de lui retirer son mandat.

L'élu s'engage à proposer la transformation de la présente charte en une véritable loi de responsabilité politique.

Date et signature